

Colloque

La prise en charge de blessés en cas d'attentat

Mardi 13 mars 2018

Centre des congrès - ÉPINAL



Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse





Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Paris, le 20 mars 2017

CABINET

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

Sous-direction de la doctrine et des ressources
humaines
Bureau de la doctrine, de la formation,
et des équipements

DGSCGC/CAB/DSP/SDDRH/BDFE/2017

Affaire suivie par :

Didier Rahmani / Bruno Cesca

Tél : 01.45.64.48.94 / 01.72.71.66.70

Mél : didier.rahmani@interieur.gouv.fr

bruno.cesca@interieur.gouv.fr

NOTE DE DOCTRINE OPERATIONNELLE

Tuerie de masse Réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours Version 2

La présente version de la note définit les procédures opérationnelles à mettre en œuvre lors des interventions liées à une tuerie de masse.

Les sapeurs-pompiers (ou unité militaire en charge des services d'incendie et de secours) sont susceptibles d'être confrontés à des tueries de masse en plusieurs points du territoire métropolitain, reprenant les modes d'action employés par les terroristes qui ont frappé le pays en 2015.

Les caractéristiques de ce phénomène de tuerie de masse nécessitent d'adapter la réponse opérationnelle des sapeurs-pompiers.

Ce document a pour objectif de préciser aux Services d'Incendie et de Secours (SIS) les principes d'engagement et les mesures de coordination inter-services à mettre en application pour assurer une prise en charge rapide des victimes.

Fruit d'une réflexion menée au sein de la DGSCGC, ce document s'appuie sur les expériences des diverses chaînes métiers.

Cette doctrine d'intervention des sapeurs-pompiers dans un contexte de tuerie planifiée tient compte également du schéma national d'intervention Police - Gendarmerie, conçu en avril 2016 afin de réagir en urgence absolue à une attaque terroriste.

Quelques ajustements et précisions sont apportés afin de tenir compte des retours d'expérience des exercices mis en œuvre depuis juin 2016.

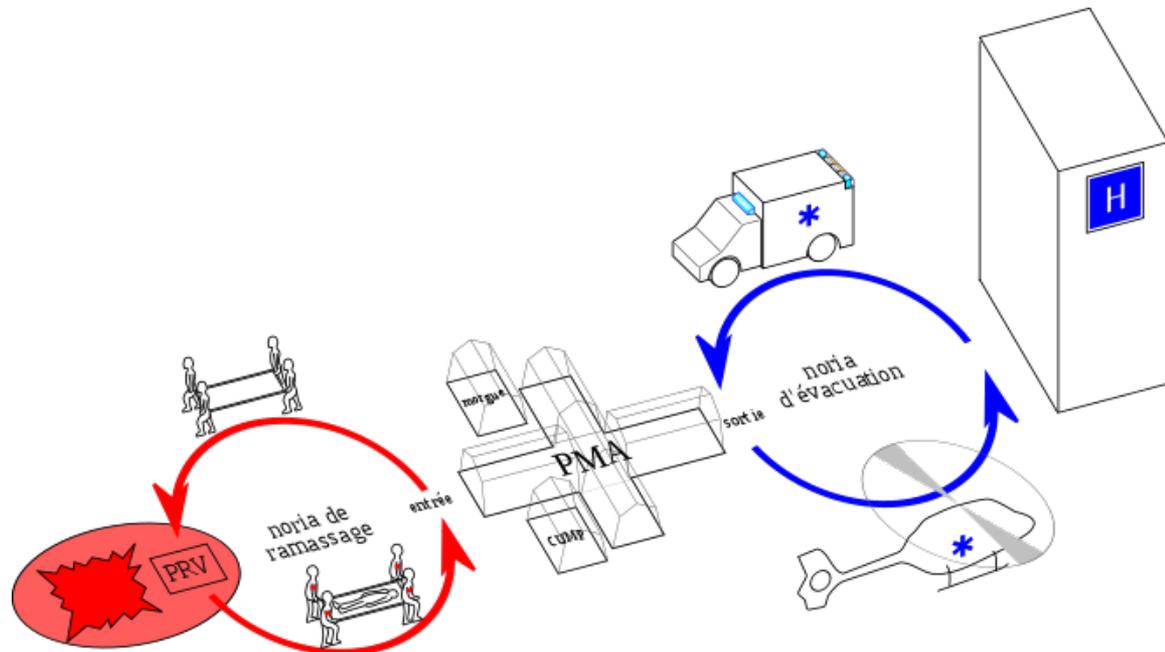
Note de doctrine opérationnelle Version n°2 20 Mars 2017



Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

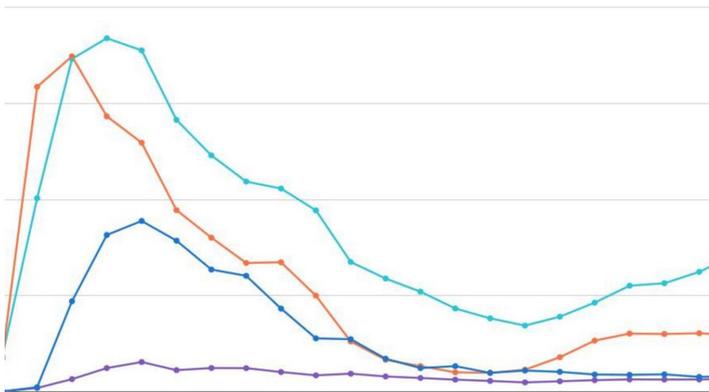
Doctrine tient compte du schéma national d'intervention Police – Gendarmerie conçu en Avril 2016 afin de réagir en urgence absolue à une attaque terroriste

Les Sapeurs Pompiers interviennent à ce titre comme forces « concourantes »



- Assurer la réception de l'appel

- issus des forces de l'ordre (cas le plus favorable)
- des victimes
- des témoins directs
- des témoins indirects
- d'un autre service de secours



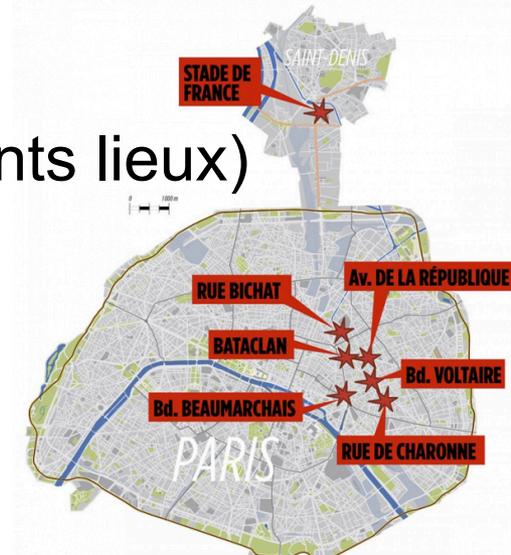
- Exploiter l'appel :

- Mécanisme : fusillade / explosion / tuerie / retranchement / affrontements / course mortifère / véhicule fou / explosions

- Localisation : Attentat

Attentats multiples (différents lieux)

Sur Attentat (même lieux)



Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- Conseiller l'appelant :

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible

Localisez le danger pour vous en éloigner

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

2/ SE CACHER

1 Enfermez-vous et barricadez-vous

2 Eteignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- Partager l'information



SAMU



SAMU

Préfecture



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Zone de Défense Opérationnelle du Territoire



Source: Ministère de la Défense/Ministère de l'Intérieur

Zone de défense

Forces de l'ordre



- **Définir des points de destination des secours : PDS**

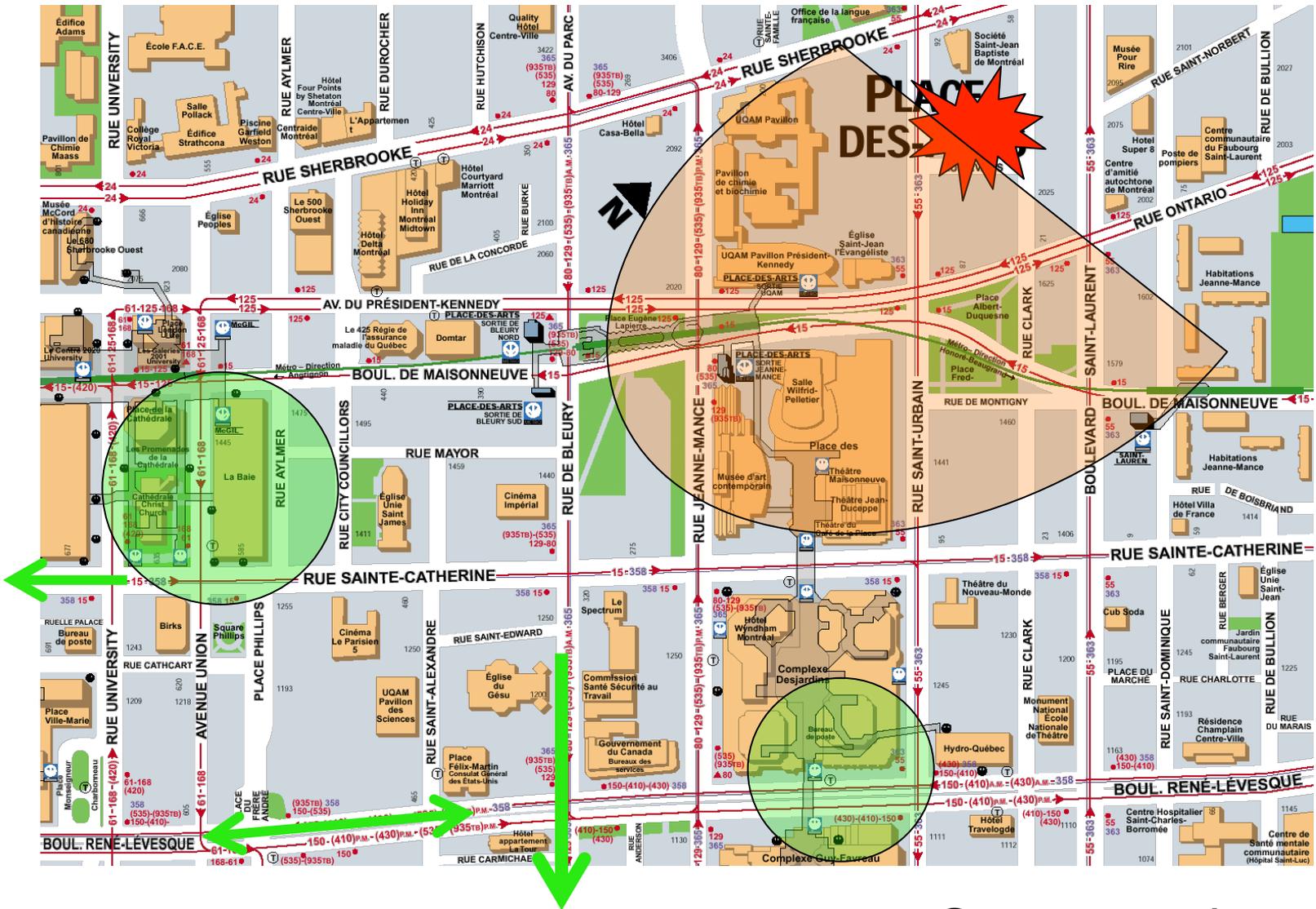
- Défini par les forces de l'ordre
- Non défini par les forces de l'ordre (ou pas en mesure de définir)

=> Définition d'un ou plusieurs Centre de Regroupement des Moyens : CRM





Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse



500 m
mini

Itinéraires accès et de replis

Structures de protection

Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- **Engagement des moyens**

Préciser sur le ticket de départ de ne pas passer devant les lieux de l'intervention

- **Départ à priori** : se mettent à disposition des forces de l'ordre.



Engins Incendie - VSAV - Officier Santé - Commandement

+ Moyens spécialisés si nécessité ressentie par le CODIS

Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- **Renforts type à priori** : anticipés avant les messages issus du terrain

- VSAV – PMA – Engins incendie – PC – Chef de site.

- Renforts SSSM – renforts NOVI.

- SINUS

- GREX

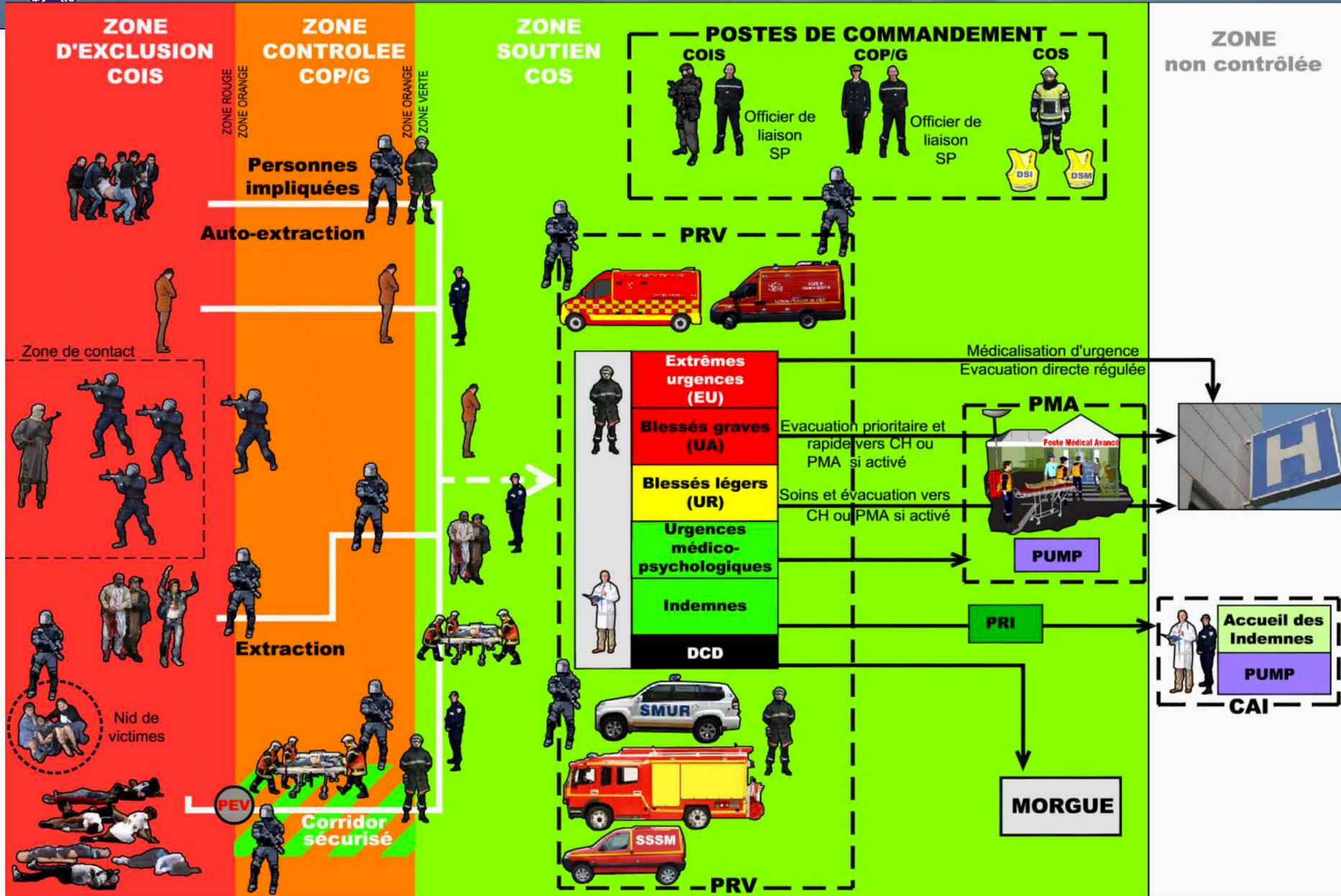
- Logistique



- Définition de la zone d'intervention :

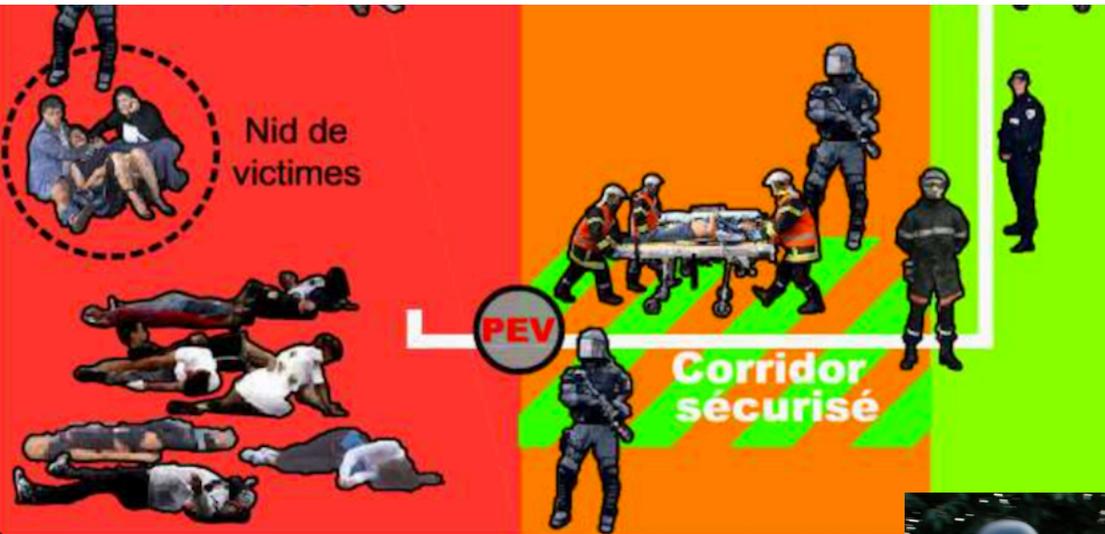


Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse



Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- Modalités d'extraction :



- **Points de vigilance :**

- * Risque de sur-attentat

- Contrôle des sorties spontanées
 - Contrôle des victimes

⇒ A l'issue : ORSEC NOVI

- **CP** : Victimes restées à terre : balisage par forces d'intervention



→ ne doit absolument pas être touchée



- Parcours de soins

Le SAMU territorialement compétent constitue le pivot de l'organisation de la réponse du système de santé face à une situation exceptionnelle.

Par la mise en œuvre de la régulation médicale, il assure le parcours de soins des blessés en fonction de la nature de leurs blessures dans les établissements de santé mobilisés.



Si cela va sans dire, cela ira encore mieux en le disant.

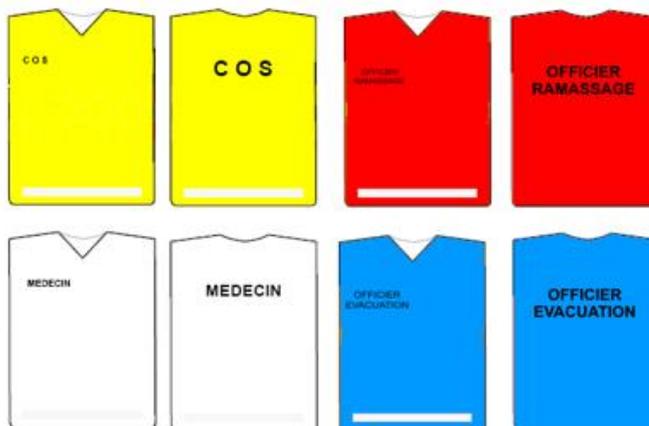
(Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord)

Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse



L'initialisation du parcours de soins des blessés est une décision médicale qui doit être prise en compte dès le terrain par le DSM. Elle consiste à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Choisir une stratégie médicale adaptée aux types de victimes et aux circonstances ;
- Rassembler et mettre en sécurité les blessés (PRV/PMA) ;
- Trier les blessés et prioriser leur prise en charge ;





Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

FICHE MEDICALE DE L'AVANT

ETAT-CIVIL

NOM : _____ PRENOM : _____

SEXE: FEMININ U1 MASCULIN U1

AGE ou DATE DE NAISSANCE : _____ 0-24 MOIS U3 2-14 ANS U2 ADULTE U1

NATIONALITE : _____ PROFESSION : _____

ADRESSE : _____ N° patient PMA: _____ TR-01-78-11

Rapprochement familial : numér(s) SINUS (à coller au verso de la FMA)

PATHOLOGIE/TRAIEMENT

GCS: ___ PA: ___ / ___ FC: ___ FR: ___ SpO2 ___ T°C: ___ CO: ___

PATHOLOGIES DOMINANTES: UR (U2-U3) UA (EU-U1)

CRANE THORAX ADMOMEN BRULE INTOXIQUE BLASTE FRACTURE(S)

POLYTRAUMATISE RACHIS AUTRE préciser: _____

DIAGNOSTIC et TRAITEMENT: VPP INTUBE GARROT

EVOLUTION: AMELIORATION STABILISATION AGGRAVATION

UR (U2-U3) UA (EU-U1) DCD

TRANSPORT/DESTINATION

TRANSPORT: NON MEDICALISE MEDICALISE COLLECTIF A transporter allongé

DESTINATION: _____ SERVICE: _____ VECTEUR: _____

FICHE NAVETTE (PRV / PMA / TRIAGE) -> REGULATION SAMU -> EVACUATION

UR (U2-U3) UA (EU-U1) N° patient PMA: _____ TR-01-78-11

SEXE: F M Age: _____

Synthèse pour régulation: VPP INTUBE GARROT

CRANE THORAX ADMOMEN BRULE INTOXIQUE BLASTE FRACTURE(S)

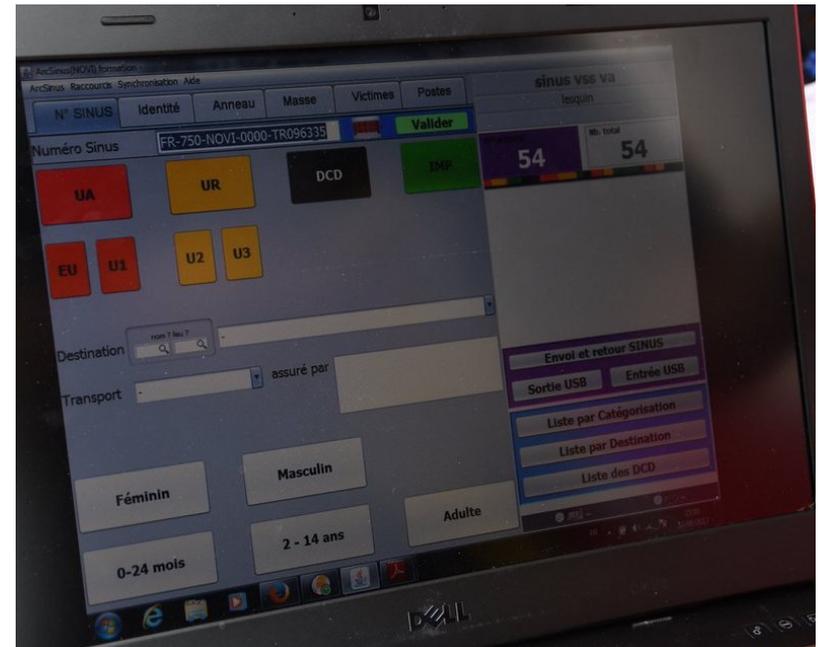
POLYTRAUMATISE RACHIS AUTRE

Préciser: _____

A transporter allongé

TRANSPORT: NON MEDICALISE MEDICALISE COLLECTIF HORAIRE de DEPART: _____

DESTINATION: _____ SERVICE: _____ VECTEUR: _____



SINUS -> SI VIC



- **Trier les blessés et prioriser leur prise en charge**

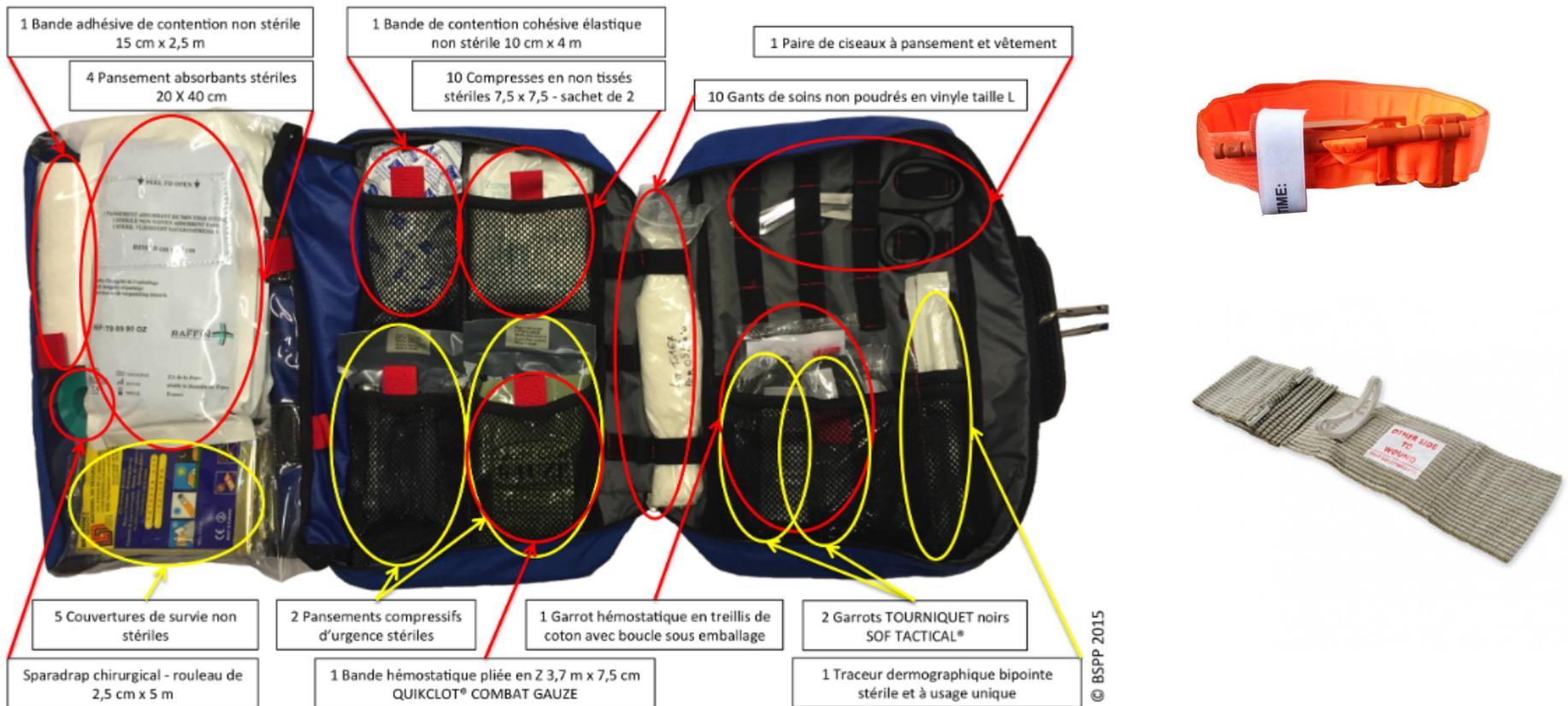


Pr. Alain Larcan

« Le triage doit être adapté aux circonstances et notamment à la capacité d'accueil hospitalier. Le triage est un acte dont on pourrait dire qu'il est la meilleure et la pire des choses : la meilleure en mettant chaque blessé à sa vraie place et le faire opérer en temps opportun, le pire s'il se traduit par un barrage sur le courant d'évacuation »

Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- **Mettre en œuvre les traitements adaptés, en particulier les techniques de « damage control pré-hospitalier » au PRV pour les blessés le nécessitant.**





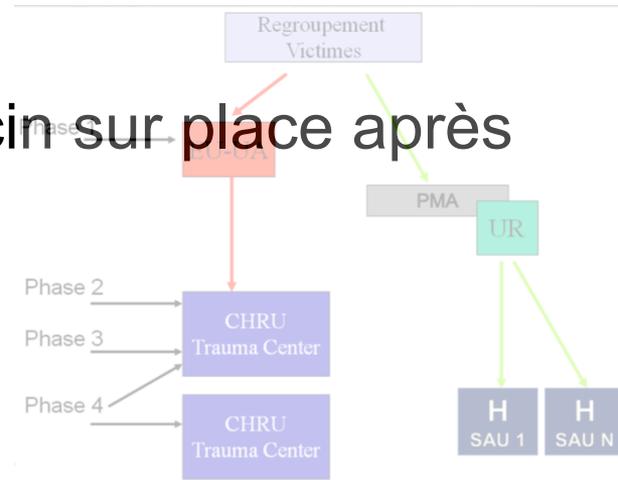
Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- **Evacuer les blessés après régulation médicale par le SAMU pour mise en œuvre, le cas échéant d'un « damage control chirurgical » vers un établissement de santé disposant des capacités de prise en charge adaptées, en particulier chirurgicales**

- régulation de groupes de victimes catégorisées

- filières d'évacuation et de soins dédiées

- choix de destination par le médecin sur place après coordination et information mutuelle





Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- Assurer la prise en charge des blessés psychologiques et des impliqués.



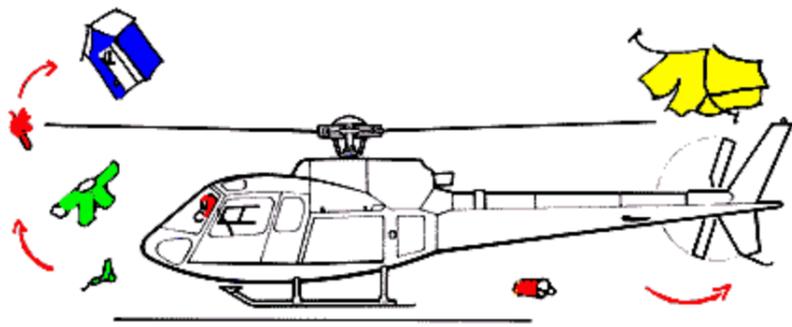
Associations de
« Sécurité Civile »



Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- **Points particuliers :**

- Sécuriser les points névralgiques du dispositif
- Assurer la complémentarité forces de l'ordre / services de secours
- Téléphonie mobile / réseaux radios sécurisés
- Définir au plus tôt, des zones d'atterrissage des moyens aériens





Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- **Points particuliers** : blessés issus des forces de l'ordre ou des sapeurs pompiers :
 - circuit court vers un CH préalablement identifié en liaison avec le SAMU.
 - pas de passage au PMA, pas de régulation.
 - information mutuelle.
 - vecteur réservé dédié à cette mission (VSAV ou UMH)
 - désarmement avant entrée dans le vecteur – pas d'information sur l'identité ni le nombre de victime(s).

- **Formation et entraînement**

- de nos personnels
- en commun : sp / santé / forces de l'ordre / associations



Réponse opérationnelle des Services d'Incendie et de Secours lors d'une tuerie de masse

- Augmenter la résilience de la population

